Consultation RTE – projet de documents pour l'AO EIF Pilote 2023

Réponse de l'AFIEG

L'AFIEG accueille **très favorablement** la mise en place d'un Appel d'offre pilote pour 2023 qui pourrait permettre l'accélération du développement de l'effacement implicite.

Contexte :

Actuellement, les fournisseurs haut de portefeuille proposent déjà deux types d'effacement :

- Effacement explicite par la participation aux AOE et AO réserves mais également la certification de l'effacement via le Mécanisme de capacité PP2 ;
- Effacement implicite : à travers des offres avec des incitations à s'effacer via un prix de l'énergie majoré sur certaines périodes (pointe mobile ou signal PP1), offres avec ajustement spot.

Cependant, l'effacement implicite ne se développe pas à hauteur de l'explicite.

L'effacement implicite pourrait **accélérer son développement à travers les effacements indissociables de la fourniture** sur le segment haut de portefeuille (hors très gros consommateurs industriels). Toutefois, les incitations pour contractualiser une offre de fourniture incluant des effacements sont aujourd'hui clairement insuffisantes :

- Les consommateurs vont en effet le plus souvent privilégier des prix fixes sécurisants et permettant une comparaison plus aisée des offres des différents fournisseurs ne laissant aucune liberté à la mise en place d'effacement ;
- Ce potentiel d'effacement est davantage adapté à la réalisation d'EIF qu'à une valorisation via les mécanismes de marché mis en place par le gestionnaire de réseau. Il s'agit bien de deux types d'effacements distincts (profil des sites de soutirage et nature de l'engagement), dont le développement devrait être équitablement soutenu par les autorités publiques, et ce d'autant qu'aujourd'hui, cette équité est défavorisée sur le plan capacitaire, comme en atteste RTE dans REX sur le mécanisme de capacité (*chapitre 6 : L'équivalence entre effacement implicite et effacement explicite n'a pas été atteinte malgré l'existence de jours PP2 non-PP1 et l'augmentation du coefficient de sécurité*).

Position de l'AFIEG :

Pour l'ensemble de ces raisons, **un soutien capacitaire à ce type d'effacement** pourrait changer la donne. C'est l'objet des lots EIF du futur AOE (2024) et de l'AO EIF expérimental qui pourrait être lancé pour 2023 à travers la consultation proposée et qui permettrait de tester le bon design et le bon paramétrage du dispositif.

Enfin, nous estimons qu'il y a une **forte nécessité de visibilité** sans quoi la mobilisation du potentiel d'effacement ne pourra se faire dès cet hiver, dans un contexte de tension sur le système électrique très important.

En termes de calendrier, il conviendrait de **décaler la remise des offres à fin octobre** afin de permettre aux fournisseurs, en particulier sur le segment haut de portefeuille où les gisements sont importants, de pleinement mobiliser leurs clients.